

Media Release
The City of Iqaluit sentenced under the Nunavut Safety Act

Iqaluit, NU (May 3, 2023) – On May 2, 2023, the City of Iqaluit appeared in the Nunavut Court of Justice in Iqaluit and entered a guilty plea to an offence under the *Safety Act*.

The City pleaded guilty to a single count that it “did fail to take all reasonable precautions and adopt and carry out all reasonable techniques and procedures, to ensure the health and safety of every person in its establishment”, contrary to the *Safety Act*. They were issued a fine in the amount \$50,000 to be paid to the Workers’ Protection Fund, plus a 5% Victim Fine Surcharge.

The charge stems from an incident that occurred on July 16, 2021, at the city’s Maintenance Garage. A worker was performing maintenance and repairs on a wheelbarrow when a tire being inflated blew up and struck them on the face and arm causing injury.

On July 7, 2022, following an investigation, the Workers’ Safety and Compensation Commission (WSCC) originally filed eight charges against the City of Iqaluit, in violation of the *Safety Act* and the *Occupational Health and Safety Regulations*. Pursuant to the plea agreement, the remaining seven charges were withdrawn.

Sarah McLeod
Manager, Communications
T: (867) 920-3854
E: Communications@wscn.ca

Note:

1. The *Access to Information and Protection of Privacy Act* also states what personal information government bodies are permitted to release. Under these *Acts*, the WSCC is unable to disclose personal information or information that could reasonably identify an individual.

Communiqué
La Ville d'Iqaluit condamnée
en vertu de la *Loi sur la sécurité du Nunavut*

Iqaluit, Nunavut (le 3 mai 2023) – Le 2 mai 2023, la Ville d'Iqaluit a comparu devant la Cour territoriale du Nunavut à Iqaluit et plaidé coupable à une infraction à la *Loi sur la sécurité*.

La Ville a plaidé coupable à un seul chef d'accusation pour avoir "omis de prendre toutes les précautions raisonnables, et d'adopter et pratiquer toutes les techniques et les procédures raisonnables pour assurer la santé et la sécurité de toutes les personnes sur le site ", contrairement à la *Loi sur la sécurité*. La municipalité a reçu une amende de 50 000 \$ payable au Fonds de protection des travailleurs, ainsi qu'une suramende compensatoire de 5 % pour la victime.

Les accusations découlent d'un incident survenu le 16 juillet 2021, au garage d'entretien municipal. Alors qu'un travailleur effectuait l'entretien et la réparation d'une brouette, un pneu a éclaté pendant le gonflage et l'a atteint au visage et à un bras, causant des blessures.

Le 7 juillet 2022, à la suite d'une enquête, la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) avait porté huit chefs d'accusation contre la Ville d'Iqaluit pour des infractions à la *Loi sur la sécurité* et aux règlements sur la santé et la sécurité au travail. En vertu de l'entente de plaidoyer, les sept autres chefs ont été retirés.

Sarah McLeod
Gestionnaire des communications
Tél : 867-920-3854
Courriel : Communications@wscc.nt.ca

Note:

1. La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* apporte également des précisions sur les renseignements personnels que les organismes gouvernementaux ont le droit de diffuser. En vertu de ces lois, la CSTIT n'est pas en mesure de divulguer des renseignements personnels ou de l'information qui pourrait raisonnablement permettre d'identifier une personne.

ለፌርማዊ ንብረት
መርከራኬዎች ሰነድ የሚያስፈልግ ነው
ይህንም በፊት የሚያስፈልግ ነው

ΔέκαΔ, ορθιά (ΛΔ 3, 2023) – Δεκαπενταύγουστος 2023, ορθιά <16:00 ΔέκαΔ
ορθιά για Δέκαδεκα Δεκαπενταύγουστος 2023, ορθιά <16:00 ΔέκαΔ
είκοσι δεκαπενταύγουστος 2023, ορθιά <16:00 ΔέκαΔ

Δέκτες Κώνσυλοι και Επίτροποι της Δημοκρατίας, Ημένιοι στην πόλη της Αθήνας, η οποία αποτελεί την πρωτεύουσα της χώρας μας. Οι διάφορες πόλεις της Ελλάδας είναι σημαντικές για την ιστορία, την πολιτιστική κληρονομιά και την πολιτική της χώρας.

ԿԱԶԵԼ ԼՅՈՒ
ԷՌԵՐԴ, ՀԿՎԼԵԵՐՋՈԾ
ԴԻԲՅՈՒՑ: (867) 920-3854
ՀԱՅՐԱՁԵՑ: Communications@wscc.nt.ca